

L'an deux mille vingt, le jeudi 4 juin, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Date de convocation :

Le 28 mai 2020

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 22

- de votants : 23

**N° d'inscription de l'acte soumis
à l'obligation de transmission
au Représentant de l'Etat :**

12_2020

Secrétaire de Séance :

Mme Fanny RICHARD

OBJET :

- Suppression du loyer du mois d'avril pour les locataires du cabinet médical

Etaient présents (22) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, François BLAT, Fanny RICHARD, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Gwenaëlle BEAUDON, Simon BRASSART, Sandrine MERCIER, Stéphane SANSONE, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Sabine TROUILLET, Marie-Noëlle LALLIER, Michael DELATTRE, Jean-Philippe MICHEL, Marie-Claire DELAIRE, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS

Ont donné pouvoir (1) : Romain POLLART donne pouvoir à Françoise DUPUIITS

Absents (0) :

En raison de la situation d'urgence sanitaire et du confinement engendré, les 4 praticiens occupant le cabinet médical ont vu leur activité considérablement réduite. Dans ce contexte, il a été proposé la remise gracieuse des loyers du mois d'avril, soit 400 € par praticien.

Sur ces bases, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité**

- De supprimer les loyers de 400 € par praticien du cabinet médical « Pascal Hoyaux » pour le mois d'avril.

Ainsi fait et délibéré en séance

les jours, mois et an susdits

Le Maire

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.